

BILAN DE COMPETENCES

NATURE DE L'ACTION

Le bilan de compétences est une démarche cadrée par la loi loi 91-1405, 2018-771 et les articles L6313-1, L6313-4, R6313-4 à R6313-8 du Code du travail. Il permet aux bénéficiaires de faire le point sur leurs aspirations, compétences, expériences afin de définir un projet professionnel et selon les cas un projet de formation. Il est juridiquement composé de 3 phases (préliminaire, investigation et conclusion).

DURÉE

24 heures maximum réparties sur 8 à 10 semaines. Un suivi à 6 mois.

POUR QUI ?

Toute personne qui **se questionne quant à son avenir professionnel**.

MODALITÉS POSSIBLES

- En **présentiel** dans nos locaux
- A **distance**
- Mixant **les deux** approches

CONTACT

Contactez-nous au **04.58.14.12.30** ou par mail : contact@siresformation.fr

PRIX NET DE TAXE EN EUROS

2 400 €

FINANCEMENTS POSSIBLES

OPCO, CPF, Plan de développement des compétences de l'entreprise

REFERENCE SIRES

424101

PRÉREQUIS

Adhésion du bénéficiaire à la démarche

MODALITES D'ACCES

Un entretien préalable sera systématiquement réalisé avec notre psychologue (gratuit et sans engagement). La prestation commence au plus tard 15 jours après la validation du financement.

POUR QUELLES RAISONS ?

- Définir une nouvelle orientation professionnelle
- Faire le point sur ses compétences et son potentiel en vue d'une évolution interne
- Consolider ses compétences, motivations et valeurs avant de rechercher un emploi similaire ailleurs
- Définir un projet de formation professionnelle en lien avec ses valeurs, un meilleur équilibre de vie, etc., en vue d'une reconversion

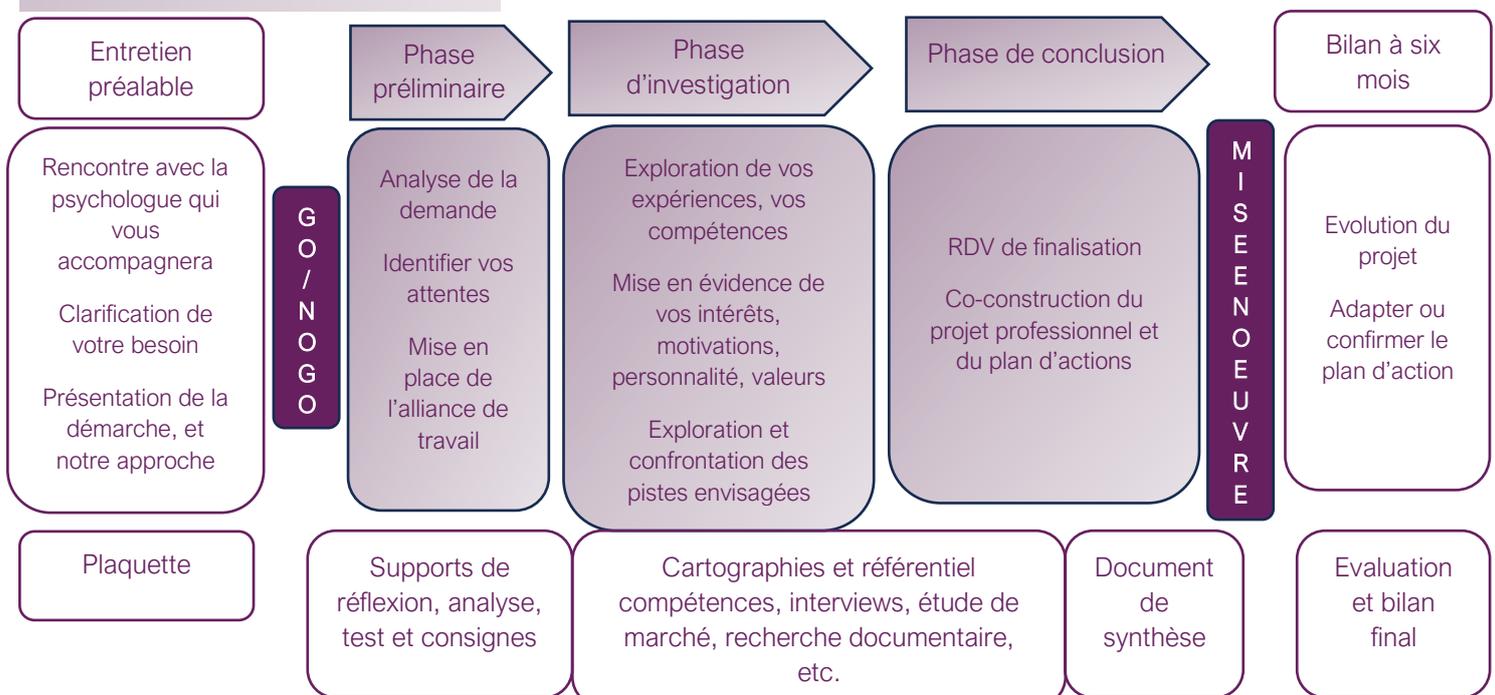
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Analyser les compétences, aptitudes et motivations
- Définir ou valider un projet professionnel cohérent et réaliste
- Identifier les leviers et actions à mettre en place pour concrétiser ce projet

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Evaluer ses connaissances générales, savoir-faire et aptitudes
- Repérer les compétences acquises de son expérience transférables aux nouvelles situations envisagées
- Déceler ses ressources et potentialités non exploitées

LES DIFFERENTES ETAPES



PHASE PRELIMINAIRE

- Confirmation de l'engagement dans la démarche du bilan de compétences
- Définition des attentes et des besoins
- Historique du parcours professionnel et personnel

PHASE D'INVESTIGATION

- Analyse du parcours professionnel (analyse de l'expérience, évaluation des intérêts pour chaque activité, inventaire des compétences et aptitudes)
- Analyse des motivations, intérêts professionnels et valeurs relatives au travail (tests psychotechniques)
- Identification des compétences et aptitudes professionnelles, et le cas échéant, évaluation des connaissances générales
- Détermination des possibilités d'évolutions professionnelles envisageables par l'adéquation entre le profil, le projet et le marché de l'emploi
- Analyse de la faisabilité du/des projet(s) professionnel(s) retenu(s) et mise en place du plan d'action

Le déroulement de la phase d'investigation

- Analyse chronologique de l'itinéraire professionnel
- Traduction des expériences professionnelles et extraprofessionnelles en compétences
- Identification des motivations et des potentialités
- Passation de tests
- Analyse de l'environnement (professionnel, personnel, familial)
- Elaboration du projet professionnel à partir des éléments constitutifs
- Validation du projet auprès du marché
- Orientation de la réflexion sur les étapes de réalisation et les priorités

PHASE DE CONCLUSION

- Prise de connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recensement des facteurs susceptibles de favoriser la réalisation d'un projet professionnel, et le cas échéant, d'un projet de formation
- Mise en avant d'un plan d'actions faisant apparaître les principales étapes de la mise en œuvre du/des projet(s)
- Co-rédaction de la synthèse
 - Un document de synthèse est commenté et remis au bénéficiaire au terme du bilan, précisant :
 - les circonstances et objectifs du Bilan de Compétences,
 - ses compétences et aptitudes au regard des perspectives d'évolution envisagées
 - les éléments utiles à la réalisation de son projet professionnel ou de son projet de formation,
 - les étapes de réalisation
- Questionnaire de satisfaction

SUIVI POST-BILAN (à 6 mois)

- Echange sur vos actions, démarches réalisées

En présentiel, les séances ont lieu dans les locaux situés au **17 rue de la République 73110 La Rochette**.

Les résultats du bilan appartiennent au bénéficiaire.

DUREE DU BILAN ET SUIVI

Ainsi que le prévoient les textes de loi (Code du Travail art.R6313-1 à 6313-8), la durée du bilan de compétences est de 24 heures incluant entretiens, tests et recherches personnelles.

Un entretien de suivi est systématiquement proposé au bout de 6 mois.

NOTRE METHODOLOGIE

- **Des entretiens individuels**
 - 7 séances de 2 heures chacune, sur une amplitude de 8 à 12 semaines, soit 14 heures de face à face (en présentiel ou en distanciel) et 10 heures de travail personnel
 - Un entretien préalable visant à rencontrer la psychologue qui vous accompagnera, clarifier vos besoins, présenter la démarche et expliquer les outils utilisés
- **Des tests de personnalité, de motivation et autres questionnaires**
 - Passation du MBTI, du RIASEC, QVP (Questionnaire des Valeurs Professionnelles)
 - Les tests ne sont pratiqués qu'après accord du bénéficiaire
 - Les tests sont présentés en détail avant leur passation et font l'objet d'un débriefing par la suite
- **Du travail personnel à fournir entre les séances**
 - Un "guide bénéficiaire" est fourni dès le début du bilan
 - Chaque séance est préparée en amont par le bénéficiaire
 - Alternance de travail de réflexion, d'échanges, de recherches et d'investigations
- **Une phase de construction du projet concrète et réaliste**
 - Rencontre avec des professionnels du secteur choisi
 - Recherche des organismes de formation éventuels
 - Validation de la faisabilité de chaque piste : marché, profil, environnement
 - Elaboration d'un projet principal et d'un projet alternatif
 - Définition d'un plan d'action détaillé

NOTRE DEONTOLOGIE

- L'adhésion du bénéficiaire à la démarche et confidentialité
- Neutralité et objectivité
- Bienveillance
- Transparence

NOS POINTS FORTS

- Une consultante expérimentée dans les transitions professionnelles (Psychologue du Travail)
- Un accompagnement sur-mesure adapté à vos besoins
- Des outils performants et prédictifs (personnalité, valeurs, motivations...)
- La réalisation d'enquêtes métiers
- La possibilité de réaliser le bilan en « distanciel », « présentiel » ou « mixte »
- Remise d'un livret bénéficiaire lors du démarrage

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nos parcours sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous conseillons de nous contacter en amont afin qu'une analyse vos besoins soit réalisée et ainsi prévoir les aménagements nécessaires (réfèrent handicap : fella.beziane@siresformation.fr).

NOS RESULTATS

Taux de satisfaction, de mise en place du projet et d'évolution professionnelle en cours de calcul.

PHASE PRELIMINAIRE - 1 heure		
Echange autour du contexte de la demande et des attentes du bénéficiaire Présentation de la méthodologie, des outils et supports Echange autour de l'organisation administrative		
PHASE PRELIMINAIRE - 12 heures		
RDV 1	Réappropriation par le bénéficiaire du parcours dans sa globalité Exploration de ce parcours avec le consultant	2 h
RDV 2	Analyse des expériences professionnelles significatives	2 h
RDV 3	Elaboration du portefeuille de compétences et connaissances	2 h
RDV 4	Passation et débriefing de tests (MBTI, RIASEC, QVP)	2 h
RDV 5	Recherche des intérêts professionnels et des motivations Analyse de la personnalité (360) (selon situation) Expression des valeurs personnelles et professionnelles Présynthèse récapitulative	2 h
RDV 6	Finalisation de la présynthèse Définition des premières pistes professionnelles Mise en œuvre des enquêtes de validation du projet avec des professionnels ciblés	2 h
PHASE D'ENQUETES		
	Période d'investigations menées par le bénéficiaire pour recueillir des informations relatives à ses projets	
PHASE DE CONCLUSION – 2 heures		
RDV 7	Debriefing des enquêtes Finalisation des projets professionnels : « fiches projets » Elaboration du plan d'action	2 h
TOTAL	14 heures de face à face 10 heures de travail personnel	24 h

[NOUS CONTACTER](#)

www.siresformation.fr